

MÉMO MALIN

Impayé de loyer, que dois-je faire ?





Ce que je dois savoir

CONTACTER PARIS HABITAT

Vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ?
Agissez rapidement, des solutions existent !

Prenez contact avec votre chargé(e) de gestion locative.

- Après avoir fait le point sur votre budget, il vous proposera si cela est possible un échéancier de paiement afin de régulariser la situation en quelques mois.
- En cas de difficultés financières, il vous proposera une rencontre avec le conseiller social qui, après étude de votre situation vous proposera les solutions les plus adaptées à votre situation.

Ce que je dois faire

JE FAIS LE POINT SUR MES MOYENS DE PAIEMENT

- Je mets en place ou j'ajuste mon prélèvement automatique 1^{er}/5/10/15 du mois, le formulaire est disponible à l'accueil de l'agence ou sur l'agence numérique de parishabitat.fr.
- Je mets en place seul, ou avec l'aide de mon conseiller bancaire, un virement bancaire permanent avec en libellé mes références locataires qui figurent sur mon avis d'échéance, et mon nom complet.
- Je paie par carte bancaire sur l'agence numérique sur le site www.parishabitat.fr ou depuis l'application de Paris Habitat sur votre téléphone.
- J'adresse le TIP SEPA, coupon daté et signé, au centre de traitement (avec RIB si mes coordonnées bancaires ne sont pas enregistrées).
- J'envoie un chèque postal avec le TIP SEPA non signé.
- Je paie en espèces au bureau de poste avec la solution EFICASH.

LES DISPOSITIFS A SOLLICITER :

- Le fonds solidarité pour le logement, le formulaire est disponible sur le site paris.fr à adresser par voie postale.
- La demande d'aides de la ville de Paris, le formulaire est disponible sur le site paris.fr, à déposer au centre d'action sociale de votre arrondissement.
- Action logement, la demande se fait en ligne sur le site actionlogement.fr.

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL :

- Le conseiller social de Paris Habitat
- Le service social de proximité de la Ville de Paris
- La Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Action logement (CIL PASS ASSISTANCE)
- Mon service social employeur

JE FORMULE UNE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Même si je considère que je ne peux pas y prétendre au regard de mes ressources, une demande auprès de la CAF me permet d'avoir un numéro d'allocataire et ainsi de les prévenir rapidement si j'ai une baisse de ressources.

- Je demande à mon chargé(e) de gestion locative qui est en lien avec la CAF de constituer une demande pour une Aide personnelle au logement (APL) et je peux les solliciter également pour une allocation logement (AL).
- Je peux aussi faire la démarche seul(e) à la CAF sur le site caf.fr.

Vos mémos malins

Paris Habitat met à votre disposition dans les loges et les agences une collection de mémos malins pour répondre à toutes vos questions pratiques sur votre logement ou sur la vie du bail.

Dernières parutions :



À qui dois-je m'adresser ?

En résumé

En cas de difficulté à payer votre loyer, il existe des solutions, n'hésitez pas à en parler au plus vite :

- à votre chargé de gestion locative
- à votre conseiller social.

Ils sont à votre disposition au sein de votre agence Paris Habitat.

Paris Habitat
21 bis, rue Claude-Bernard
75005 Paris
01 71 37 00 00
www.parishabitat.fr

